

Communauté de Communes du Pays de Saint Fulgent-Les Essarts

2 rue Jules Verne BP 8
85 250 SAINT FULGENT
Tel : 02 51 43 81 61
contact@ccfulgent-essarts.fr



Au 1^{er} janvier 2017, les Communautés de communes du Canton de Saint Fulgent et du Pays des Essarts ont fusionnées pour former la Communauté de communes du Pays de Saint Fulgent-Les Essarts.

COMPÉTENCE AMENAGEMENT – COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace communautaire :
 - o Aménagement de l'espace pour la conduite d'action d'intérêt communautaire ;
 - o SCOT et schéma de secteur ;
 - o PLUI-H.
- Accueil des gens du voyage :
 - o Aménagement entretien et gestion de terrains et aires d'accueil pour les gens du voyage.

COMPÉTENCE LOGEMENT – COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Politique du logement et cadre de vie :
 - o Elaboration du PLH ;
 - o OPAH ;
 - o Observatoire de l'habitat ;
 - o Coordination des demandes communales de logements sociaux ;
 - o Mise en œuvre des opérations en faveur de l'amélioration de l'habitat ;
 - o Garantie emprunt/participation FSL, actions soutien financier opération de restauration du petit patrimoine ;
 - o Opérations en faveur des personnes défavorisées : logement listés, création de futurs logements sociaux en réhabilitation de centre bourg.

OBSERVATIONS

Le SCOT du Bocage Vendéen a été approuvé le 22 juillet 2017. Il associe les Communautés de communes Terres de Montaigu, du Pays de Pouzauges, du Pays des Herbiers, du Pays de Mortagne, du Pays de Saint Fulgent-Les Essarts et du Pays de Chantonay.

La Communauté de communes du Pays de Saint Fulgent-Les Essarts a prescrit l'élaboration d'un PLUI-H en 2015. Celui-ci a été approuvé le 19 décembre 2019.